



Semaine de la municipalité 2020 L'environnement, au cœur de la prospérité de nos collectivités

Montréal, le 13 septembre 2020 – Dans le cadre de la Semaine de la municipalité, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) souligne le rôle important de la protection de l'environnement pour contribuer à la prospérité et la vitalité de nos milieux de vie. Les municipalités québécoises font face à plusieurs défis environnementaux, mais la prise en charge de ceux-ci leur apporte de nombreux bénéfices économiques, sociaux et culturels.

« En 2020, il est impératif que les décisions prises par nos municipalités intègrent les enjeux environnementaux, explique Marc Bureau, président du RNCREQ. Ce faisant, on assure la viabilité à long terme de nos milieux de vie et donc la qualité de vie des citoyennes et citoyens. » Ainsi, dans une réflexion adaptée aux différents contextes régionaux du Québec, le Regroupement identifie cinq chantiers environnementaux que les municipalités peuvent prendre en main pour assurer la prospérité, le maintien de la biodiversité et le bien-être des collectivités :

- L'urbanisme et l'aménagement du territoire,
- La mobilité durable,
- Les changements climatiques,
- Les milieux naturels,
- La gestion des matières résiduelles.

Pour Andréanne Blais, coprésidente du comité sur l'aménagement du territoire du RNCREQ et directrice générale du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, les gouvernements de proximité sont les mieux placés pour agir : « Par leurs compétences, leur esprit d'innovation et leurs pouvoirs, les municipalités ont la capacité de prendre en charge ces enjeux. Il est maintenant temps de placer l'environnement au cœur d'une vision d'avenir pour nos communautés. »

Urbanisme et aménagement du territoire : miser sur une densité à échelle humaine et la mixité des usages

Le rôle des municipalités en urbanisme et aménagement est primordial pour protéger l'environnement. Depuis plusieurs décennies, l'étalement urbain a causé de nombreuses répercussions environnementales en empiétant sur les terres agricoles et les milieux naturels et en favorisant l'utilisation de l'automobile pour les déplacements, pour ne citer que ces exemples. Cette vision du développement territorial, datant d'une autre époque, dévitalise nos villes et diminue la qualité de nos espaces publics, sans compter les dépenses exorbitantes liées aux infrastructures. Heureusement, les consciences évoluent et plusieurs municipalités misent davantage sur la consolidation urbaine. En plus des bonnes volontés, un changement en profondeur est essentiel pour diversifier les revenus fonciers. Les villes possèdent un pouvoir d'action considérable pour améliorer nos approches d'urbanisme et d'aménagement du territoire vers des modèles favorisant le développement de collectivités viables misant sur une densité à échelle humaine et une mixité des usages.

Mobilité durable : offrir des options qui favorisent les saines habitudes de vie

La mobilité durable et l'aménagement sont interreliés. Le modèle d'aménagement actuel favorise notre dépendance à l'automobile. Une approche axée sur la mobilité misera davantage sur l'accessibilité aux milieux de vie et au déplacement des citoyens, plutôt que sur la circulation routière. En développant des réseaux structurants de transport collectif et actif, les municipalités réduisent non seulement le bilan de gaz à effet de

serre (GES) de leur territoire, mais elles offrent également des options inclusives favorisant l'adoption de saines habitudes de vie. Les possibilités d'actions sont vastes en passant par l'aménagement d'infrastructure pour le transport actif par l'offre de vélo en libre-service ou l'autopartage. Peu importe la taille de la municipalité, les options sont nombreuses.

**Changements climatiques :
réduire les GES et faciliter la résilience des communautés**

En raison des changements climatiques, les municipalités sont confrontées à de nouveaux enjeux liés aux inondations, aux sécheresses, aux températures extrêmes, pour ne citer que ceux-ci. Plusieurs actions peuvent être mises en place pour réduire les émissions de GES et s'adapter aux impacts inévitables, et ainsi créer des communautés résilientes. Les municipalités ont la possibilité d'être des leaders à l'échelle locale en investissant, notamment, dans la mobilité durable, le tri des matières résiduelles et organiques, le développement économique misant sur les technologies vertes, la densification conviviale des milieux de vie, la conservation des milieux naturels et la gestion durable des eaux. Devant l'ampleur des champs d'intervention possibles, plusieurs villes ont adopté un plan d'adaptation aux changements climatiques leur permettant de cibler leurs objectifs et de suivre adéquatement leur progrès.

**Milieux naturels :
soutenir la conservation pour maintenir l'équilibre des écosystèmes**

Il est dorénavant reconnu que les écosystèmes fournissent un ensemble de services écologiques indispensables au bien-être de nos collectivités. Malheureusement, le développement non durable de nos territoires perturbe et détruit ces précieux milieux naturels essentiels à la vie. Le RNCREQ soutient que sans une reconnaissance légale et collective, l'équilibre écologique se détériorera davantage affectant le patrimoine naturel des générations futures. Les instances municipales ont un pouvoir d'encadrer l'aménagement du territoire ainsi que l'urbanisme afin de soutenir la conservation des forêts, des milieux humides et hydriques, et des habitats essentiels des espèces en situation précaire. Par une démarche concertée avec les acteurs du milieu, les MRC et les municipalités peuvent développer un cadre réglementaire équitable.

**Gestion des matières résiduelles :
prendre des mesures pour réduire les matières destinées à l'enfouissement**

Le flux des matières résiduelles générées augmente plus vite que l'augmentation de notre population, voire même plus vite que notre enrichissement collectif. Nous recyclons davantage, certes, mais nous consommons également de plus en plus. Bien que les autorités régionales et locales soient appelées à moderniser l'ensemble du système de gestion de la collecte sélective, il n'en demeure pas moins que la réduction à la source représente une priorité absolue pour le RNCREQ. Les municipalités peuvent jouer un rôle important. Les instances municipales ont en main les pouvoirs nécessaires pour favoriser la réduction des matières destinées à l'enfouissement, notamment celle des matières organiques.

- 30 -

À propos du RNCREQ

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec est un réseau d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement et dans la promotion du développement durable sur l'ensemble du territoire québécois. Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec et visent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

Renseignements

Marie Chatard | 514 861-7022 poste 3524 | marie.chatard@rncreq.org